

Tiens, j'avais pas encore remarqué la caméra au coin de la rue de Meaux et de l'avenue Secrétan. Si je comprends bien ils peuvent me suivre en permanence, depuis mon bureau jusqu'au canal de la Villette... Y'a vraiment plus moyen de vivre en paix. Avant, je pouvais aller acheter tranquillement ma petite barrette de shit, et puis j'allais la fumer chez moi avec ma copine, ça faisait de mal à personne. Maintenant, avec leurs saletés de caméras, ils peuvent me repérer comme ils veulent. Y'a déjà ces bulbes noirs sur l'avenue de Wagram, quand je sors de mon travail. Ensuite, on est fliqués en permanence dans le métro. Y'a les petites caméras rectangulaires dans tous les couloirs, les escalators. Ensuite, ça continue dans les rames, en tout cas les plus modernes, comme la ligne 1, avec leurs espèces de petites boites accrochées au plafond. Ensuite, en sortant du métro, vers Stalingrad et Jean-Jaurès, rebelote. Avant j'étais tranquille, j'allais gentiment m'approvisionner, ni vu ni connu, mais maintenant, c'est plus possible. Et encore heureux qu'ils n'ont pas installé leurs logiciels de reconnaissance faciale, comme en Chine, parce que sinon ils peuvent même savoir ton nom, rien qu'à ta tronche ... Ils ont toujours une bonne raison pour faire ça : d'abord ça a été les automobilistes en infraction, et va comme je te colle des amendes pour renflouer les caisses et financer des travaux inutiles et qui pourrissent la vie des gens. Maintenant, ils s'amusent à utiliser ça pour repérer n'importe quelle infraction. Et en plus des infractions qui n'en sont même pas vraiment, comme aller acheter un peu de hasch ou jeter un mégot dans la rue... C'est ma vie privée ça, si j'ai envie de fumer un petit joint chez moi, non ? Et puis, si ça leur prend, ils peuvent aussi s'amuser à récolter toutes les informations qu'ils veulent sur ta vie privé, avec qui tu couches, qui tu reçois chez toi... parce qu'il n'y a pas que les caméras vidéo, il y a aussi les écoutes téléphoniques avec la nouvelle loi soi-disant sur le terrorisme, la surveillance des réseaux sociaux; bref, au bout d'un moment t'es forcément pris en faute à cause de quelque chose, parce que t'as la petite amie qu'il faut pas, parce que tu fumes un joint, parce tu t'es garé légèrement de biais sur le trottoir... C'est pas une vie, ça, d'être constamment surveillé ... On a l'impression d'être des animaux dans des cages, avec des gardes derrière leur écran qui te surveillent en permanence pour être sûr que tu n'as pas enfreint une de leurs lois absurdes.... Il paraît même que si ils veulent, ils peuvent venir perquisitionner chez toi à n'importe quelle heure, comme ça, sous prétexte qu'ils te soupçonnent d'être un terroriste islamiste ou je ne sais quoi...

Mais t'imagines si Hitler avait eu ce genre de moyens de contrôle... Il n'y a pas un juif, pas un résistant qui en auraient réchappé... même aujourd'hui, il ont tous les moyens qu'ils veulent pour savoir ce que tu penses, ce que tu fais. Et puis tous les prétextes sont bons pour accroître encore la surveillance. A chaque fois c'est la même chose... y'a des casseurs qui vandalisent les magasins, et paf, on vote une loi pour que la police puisse interdire aux gens de manifester ... Y'a des types qui insultent un juif sur facebook, et paf, on vote une loi pour interdire l'anonymat sur internet, soi-disant pour lutter contre la haine en ligne, alors qu'en fait y'a plein de gens qui ont juste pris un pseudo pour parler de leur hobby parfaitement inoffensif sans que leur patron ou certains de leurs amis le sachent... J'ai quand même le droit d'être un passionné de salsa en dehors de mes heures de bureau sans que mon patron soit au courant, non ? Et puis pareil pour les fake news, soit disant : pour éviter que l'on diffuse de fausses informations, on menace purement et simplement de fermer un site web, juste comme ça, sur décision immédiate d'un juge, sous prétexte que ça ne plaît pas à un homme politique....

A la fin, le résultat, c'est que tu deviens complètement parano, avec la peur aux tripes d'être surveillé en permanence. Dès que tu sors de chez toi, tu te sens épié, une caméra par ci, une caméra par là ... et à l'autre bout, qu'est-ce qu'il va faire, le type qui regarde l'écran, des informations qu'il a collectées sur toi ? Il les garde, il les jette, il le met dans un dossier numérique pour pouvoir t'hameçonner le jour venu ?

Moi, ce truc, ça me rend chèvre. L'autre jour, j''étais en train de lire une lettre de ma copine dans le métro. Comme elle est mariée et moi aussi, c'est un peu compliqué pour nous. Et puis ton a coup, je me

suis rendu compte que juste derrière moi, il y avait une caméra qui filmait. Il paraît qu'elles sont puissantes, ces caméras, elles peuvent distinguer un objet de quelques centimètres à des kilomètres de distance. Il paraît qu'elles sont même équipés pour la vision nocturne. Et là, juste derrière moi, à 2 mètres à peine, il y avait une de ces caméras dans la rame du métro. Et peut-être, derrière son écran, le type était en train d'ajuster la focale pour pouvoir lire la lettre, qui sait la photographier, et puis comme ça découvrir nos petits secrets à ma copine et à moi... et puis ils versent tout ça dans mon dossier, et un jour si ça leur chante, je me retrouve avec une liste d'accusations longue comme le bras, comme quoi j'ai pris une file de bus pour couper un encombrement, j'ai insulté un ministre dans un tweet, j'ai fait repeindre mon appartement au black, je fume des joints que je vais acheter une fois par semaine à la Villette, j'ai reproduit une caricature de Macron en Pinochet ou de Schiappa en poupée Barbie, j'aime bien faire des cadeaux à ma maîtresse... Bref, juste parce que mène ma petite vie tranquille, bien inoffensive, je me transforme par la magie des lois stupides, de l'Etat tentaculaire et de la surveillance généralisée en un délinquant polymorphe.... Et ils en rajoutent sans arrêt...

Tiens l'autre jour, j'ai encore entendu le maire du 22ème arrondissement à la télé. Quel faux-cul, ce mec !!! il était en train de nous expliquer que la vidéo-surveillance c'était super-bien parce que ça faisait reculer la petite délinquance et les infractions automobiles de manière spectaculaire, et qu'il avait proposé qu'on triple le nombre de caméras dans les rues de Paris pour pouvoir encore mieux protéger les gens... Protéger les gens, mon cul !!! En fait, ce type, il arrête pas d'augmenter les impôts pour pouvoir installer plus de caméras pour pouvoir distribuer plus d'amendes et faire ce qu'il veut avec par exemple empêcher les gens de circuler dans les rues sous prétexte d'écologie. En fait, c'est pas de l'écologie qu'il fait, c'est une sorte de dictature où il nous transforme en criminels pour pouvoir faire ce qui lui plaît avec l'argent qu'il nous prend...

Paul était de plus en plus fréquemment sujet à ce genre de délires paranoïaques. Il se sentait constamment épié par les systèmes de surveillance, soumis à l'injonction de lois absurdes, criminalisé dans ses actes les plus simples et les plus naturels. Dans son esprit presque malade, c'était une succession de romans noirs dont il était à la fois le héros et la victime : soumis à un redressement fiscal pour avoir oublié de déclarer un revenu ou sous-estimé un bien ; arrêté et jugé pour toutes sortes de raisons absurdes, depuis la possession d'un gramme de haschish jusqu'au sourire trop appuyé lancé dans la rue à une jolie fille. A chaque fois, il s'imaginait ruiné, traîné dans la boue, déshonoré pour une simple peccadille.

Cette hantise constante – ou plutôt cette incessante succession de hantises et de terreurs – affectait profondément son caractère. Cet homme plutôt affable et léger de nature s'était progressivement assombri, replié sur lui-même, dans une attitude d'hostilité généralisée aux institutions. Ces obsessions destructrices rejaillissaient aussi sur son travail : pourquoi faire des efforts, pourquoi obéir aux ordres de ses supérieurs, si c'était pour servir les objectifs souvent absurdes d'un Etat lancé à la poursuite de mille chimères coûteuses – des éoliennes au revenu universel – alors que simultanément la société d'enfonçait dans un étrange mélange d'anarchie violente et d'autoritarisme étatique qui ne pesait que sur les épaules des gens honnêtes et travailleurs ? A quoi servait de gagner un bon salaire si celui-ci était soumis à une prédation fiscale toujours plus lourde et abusive ? Bref, Paul avait fini par considérer comme une victoire personnelle, une sorte d'acte de résistance contre un système oppressif, le fait de travailler le moins possible avec la plus mauvaise volonté possible.

Mais surtout, ces vagues terreurs – celle d'un homme sans défense, confronté à un Moloch toujours plus vorace, toujours plus autoritaire sous les dehors faussement séducteurs de l'égalitarisme et de l'émancipation, rendaient Paul de plus en plus malheureux, tendu, irascible. Elles minaient son équilibre psychologique. Il se sentait toujours au bord d'une terrible catastrophe – jamais la même – où l'une de ses petites dissimulations, de ses petits arrangements au fond sans importances avec la loi,

seraient brutalement mis au jour, le poussant dans un précipice de honte, de condamnations et de ruine. C'était totalement insupportable. Et cette tension nerveuse permanente qu'il ressentait – celle d'un coupable ou d'un clandestin craignant en permanence l'arrestation - faisait osciller son état d'esprit entre plusieurs humeurs contraires, mais toutes très pénibles à vivre.

La première était un sentiment de révolte contre l'injustice. Il s'imaginait alors, s'adressant à ses juges ou à ses interrogateurs pour leur crier son indignation devant une loi qui bafouait ses droits les plus fondamentaux : de quel droit l'empêchait-on de fumer ce qu'il voulait, de faire l'amour avec qui il voulait ? De quel droit le fisc se mêlait-il de la valeur d'un petit studio décrépit ou des travaux de peinture demandés à un ami au chômage ? Qu'ils se mêlent donc d'attraper les vrais voleurs, au lieu de casser les pieds des honnêtes gens !! ! Et il passait ainsi des heures à soliloquer face à des interlocuteurs imaginaires, s'agitant en tous sens dans la défense véhémente de sa liberté bafouée.

Le second sentiment était celui de l'effroi, celui d'une peur sans fond lorsqu'il envisageait les conséquences de l'une des nombreuses condamnations auxquelles il imaginait avoir un jour à faire face — condamnations qui d'ailleurs n'avaient de réalité que dans son esprit malade, la police ayant vraiment autre chose à faire que de s'occuper de peccadilles aussi enfantines. Cela ne l'empêchait pas de s'imaginer ruiné, déshonoré, condamné à des peines aussi lourdes qu'injustes. Et à ce moment-là de l'histoire, c'était plutôt le désespoir qui l'emportait en lui.

La troisième attitude se résumait à un désir de fuite : il allait partir de ce pays en passe de sombrer dans un autoritarisme ubuesque, mélange d'interventionnisme étatique mal conçu, de spoliation fiscale et de moralisme prétendument émancipateur qui ne faisait au fond que de brimer les individus dans leurs aspirations les plus profondes et leurs comportements les plus spontanés. Oui, il allait partir loin d'ici dans un pays sans fiscalité confiscatoire, sans vidéosurveillance généralisée, sans répression policière spécifiquement orientée contre les honnêtes gens, et qui laissaient les délinquants poursuivre leurs activités dans une impunité à peu près totale.

Comme un oiseau affolé dans une cage, qui voit avec terreur le chat tourner au-dessous de lui pendant que le maître de maison est sorti faire quelques courses, Paul passait sans transition de l'un à l'autre de ces états d'excitation. Son esprit était peu à peu rongé par la succession ininterrompue de ces états d'exaltation malsains. Les obsessions auxquelles il était confronté anéantissaient peu à peu ce qu'il pouvait y avoir en lui de créatif, de léger, d'heureux...

Dans son désarroi, Paul ne pouvait à peu près compter sur personne. Il avait tenté de confier son malêtre à quelques amis ou à quelques collègues, pour vérifier si les sentiments qu'il éprouvait étaient partagés. Le résultat l'avait dans l'ensemble déçu : la majorité des gens n'éprouvaient pas le même sentiment de recul de leurs liberté que lui, et les rares qui partageaient son état d'esprit avaient une attitude beaucoup plus calme, modérée, comme s'il s'était agi pour eux d'un problème mineur. La propre femme de Paul, Hélène, ne partageait pas son point de vue et considérait ses manifestations de mal-être comme une succession de jérémiades immatures. Paul pouvait bien se réconforter de temps à autres par la lecture d'une tribune indignée d'un philosophe ou d'un homme politique contre une nouvelle atteinte aux droits fondamentaux : il restait cependant bien seul, dans son environnement quotidien, face au regard froid du Moloch qui semblait épier chacun de ses gestes pour pouvoir le prendre en faute. C'était à devenir fou!!

Et, peu à peu, effectivement, son esprit commença à sombrer. Il fallait, pensait-il, qu'il y eut un responsable à la souffrance constante, aux vertiges de terreur qui l'assaillait. Il crut le trouver dans un homme politique dont les prises de positions allaient à rebours exact de ses convictions et même de ses intérêts personnels. C'est pas normal, ce que je vis, là ; avant, j'étais heureux, tranquille maintenant je vis tout le temps dans la peur c'est horrible de vivre comme ça. Mais voilà c'est encore ce type qui

parle d'augmenter les impôts, de restreindre la liberté sur ceci, sur cela, sous prétexte de protéger les pauvres. En fait il ne protège rien du tout, il empêche juste les gens de vivre à leur guise. C'est à cause de lui que je suis si malheureux, si ma liberté se réduit un peu plus tous les jours. Mais c'est pas possible ça, il faut résister, il faut faire quelque chose.

Il commença alors à réunir toutes sortes de documents sur le personnage. Il passait des heures à découper des articles de presse sur ses déclarations, à regarder des vidéos sur Youtube, à consulter des sites hostiles ou favorables sur internet. Et un jour, il le croisa par hasard, marchant dans une rue de Ménilmontant. Il le suivit, le vit qui rentrait dans un immeuble de la rue P.... Ah c'est peut-être là qu'il habite, je vais voir si c'est bien ça. Paul resta alors caché pendant des heures dans des cafés voisins, à épier les allées et venues de sa future victime. Car c'était là effectivement que celui-ci habitait. Il le voyait sortir rentrer, parfois seul, parfois accompagné d'amis ou de membres de sa famille. Bientôt, cet espionnage devint le centre même de son existence. Il prit un congé sabbatique. Il loua un petit studio situé juste en face de la maison où habitait L. D. Caché derrière les rideaux de sa fenêtre, il notait consciencieusement toutes ses allées et venues, ses heures de sortie et de rentrée. Bientôt, il commença à le suivre discrètement dans la rue, dans le métro, pour déterminer les moindres détails de son emploi du temps. Il le suivi jusqu'à l'assemblée nationale, jusqu'au Conseil d'île-de-France, jusqu'à la Mairie de Paris. Il assista à ses meetings politiques, à ses manifestations publiques. Un moment, il hésita même à adhérer à son parti pour parvenir à rentrer dans le cercle de ses intimes.

Peu à peu, le projet devint plus clair dans sa tête : puisque cet homme et ses complices lui avaient fait tant de mal, à lui, Paul Morzier, il allait se venger de manière éclatante en l'assassinant. Comme il était seul, qu'il ne faisait partie d'aucun groupe terroriste, qu'il n'avait laissé aucune trace de ses intentions sur les réseaux sociaux (méfiant, il avait dès le départ effectué toutes ses recherches sur L. D. à partir de boutiques internet), il serait d'autant plus difficile à identifier par la police. Une fois le meurtre commis, il pourrait ensuite, après une période de latente, récidiver sans risques avec une autre de ces crapules politicardes liberticides.

Il exhuma le vieux Luger hérité de son grand-père, antique souvenir de la résistance au nazisme, opportunément muni de quelques boites de munitions et d'un silencieux. Il prit quelques cours de tir. Puis il commença à planifier le meurtre. Le jour le mieux indiqué était sans doute le jeudi soir. Ce jourlà, L. D. rentrait habituellement très tard chez lui, sans doute après une réunion politique hebdomadaire. Paul repéra avec précision son itinéraire : il sortait du métro Ménilmontant vers 22h30 ou 23h, remontait, toujours seul, la rue de Ménilmontant, puis tournait à gauche dans la rue des Pyrénées pour rentrer chez lui. Paul repéra avec beaucoup de minutie les différentes caméras vidés qui pouvaient révéler sa présence aux enquêteurs. Il constata tout d'abord avec dépit l'existence d'une caméra à proximité immédiate de l'immeuble de sa future victime, ce qui rendait l'acte impossible à cet endroit : il serait immédiatement repéré par les enquêteurs, qui pourraient ensuite exploiter à loisir les enregistrements de toutes les caméras du quartier. Il y avait par contre, au niveau de la rue du Retrait, un angle mort d'une vingtaine de mètres qui rendait possible l'acte à cet endroit, suivi d'une fuite par la petite rue tortueuse qui peut-être, lui permettrait de ne pas être repéré. Le problème était que la rue de Ménilmontant était assez passante, ce qui laissait planer le risque d'un témoin de hasard. Mais enfin, on n'avait rien sans rien, et il fallait bien tenter le coup.

Pendant quelques semaines, Paul se planqua donc, le jeudi soir, derrière la vitrine d'un café de la rue de Ménilmontant, d'où il pouvait assez facilement surveiller les allées et venues des passants. Deux fois de suite, il crut le moment venu, mais dut renoncer au dernier instant à son projet du fait de la présence d'un groupe de badauds. Mais un soir de pluie, il vit remonter L. D. par la rue déserte. Il sortit du café, remonta sa capuche pour cacher son visage et se protéger de la pluie, vérifia que personne ne descendait la rue, et se rapprocha rapidement de sa victime en sortant son arme. Au niveau de la rue

du Retrait, il lui tira deux balles dans le dos et une dans la tête pour l'achever. Personne semble-t-il, n'avait rien remarqué. Il tourna sans se presser dans la rue du Retrait et s'éloigna. Pour plus de sécurité, il rentra même dans un petit café des environs, également à l'abri des caméras vidéo, où il resta une bonne heure avant de sortir, de manière à ce que l'exploitation des images disponibles, à l'heure approximative du crime, ne donne aucun résultat.

Le lendemain, la nouvelle de l'assassinat s'étalait en grands titres dans toute la presse nationale. Journalistes, hommes politiques, représentants d'associations faisaient chorus pour dénoncer ce crime abominable et pour s'effrayer du climat politique de plus en plus délétère qui régnait en France. Mais ils ne s'accordaient pas sur les causes. Selon les sensibilités politiques, c'était plutôt la propagande mortifère de l'extrême-droite, l'invasion islamiste ou l'activisme des groupuscules anarchistes qui étaient mises en cause. Ce tohu-bohu était alimenté par quelques revendications fantaisistes, aux tonalités idéologiques diamétralement opposées les unes des autres, qui avaient été reçues par les journaux.

Mais aucune d'entre elles ne provenait de Paul. Celui-ci avait bien compris que la meilleure manière pour lui d'échapper aux radars de la police était de faire profil bas. Il n'avait jamais menacé personne, il n'était fiché nulle part, ses recherches étaient restées aussi clandestines que possible, il avait soigneusement planifié son acte : il estimait donc qu'il avait de forte chances d'échapper aux investigations, à condition bien sûr de ne pas se trahir par un activisme inconsidéré. Donc, pas de recherches sur internet, même dans une boutique anonyme, pas de mots-clés tapés sur Google, rien qui puisse attirer l'attention des enquêteurs.

Il avait raison d'être prudent, car le Président de la République et le ministre de l'intérieur avaient donné à toutes les polices de France l'instruction de donner la plus grande priorité à cette affaire. Des dizaines d'enquêteurs se mirent donc à éplucher toutes les sources possibles : traces d'ADN sur la scène du crime, appel à témoins oculaires, et bien sûr exploitation des images vidéo. Mais les enquêteurs butaient sur le fait qu'aucune caméra n'avait pu filmer - et pour cause - le meurtre luimême. Quant aux images vidéo prises dans les rues environnantes, elles ne fournirent non plus aucun indice probant.

Du moins dans un premier temps.

Curieusement, les vertiges de terreur avaient cessé chez Paul depuis le meurtre. Ayant franchi le Rubicon, il acceptait désormais comme naturelle l'idée d'être devenu un coupable traqué par tous les systèmes de surveillance du pays. Ce n'était plus un fantasme né de son imagination malade, c'était devenu une réalité, certes pleine de menaces, mais qu'il acceptait désormais comme telle. Son imagination n'était plus occupée à battre la campagne pour inventer de terrifiants scénarios d'arrestation ou d'emprisonnement. Désormais, il consacrait toute son intelligence à mettre en œuvre les stratégies d'évitement et de dissimulation qui lui permettraient de retarder le plus longtemps possible une arrestation désormais probable. Donc, pas de traces de recherche sur internet, pas de revendication, pas d'action d'aucune sorte, par quelque moyen que ce soit, permettant de relier son nom à celui de sa victime.

Mais Paul avait également pris goût, d'une certaine manière, à sa vie clandestine. Et, quitte à vivre sous la menace constante d'une arrestation, pourquoi ne pas poursuivre son œuvre de salubrité en supprimant l'un ou l'autre de ces politiciens corrompus et manipulateurs, qui passaient leur temps à voter des lois liberticides au nom de la sécurité, voire de la liberté elle-même ?

Son attention, je dirais plutôt sa haine, se focalisa sur le cas d'un élu de la grande banlieue sud de Paris, J. M., qui avait prononcé plusieurs discours très remarqués en faveur d'un large développement de la surveillance vidéo, de la mise en œuvre de logiciels de reconnaissance faciale, et du contrôle généralisée des réseaux sociaux de manière, disait-il, à identifier et punir les propagateurs de propos haineux En fait, ces arguments sympathiques n'étaient, selon Paul, que des prétextes destinés à légitimer une insupportable intrusion de l'Etat de sa police dans la vie privée des gens.

La paranoïa de Paul avait donc pris une forme nouvelle, ce que les psychiatres appellent un phénomène dit de « compensation ». Au lieu de se manifester par des délires incontrôlés, des crises de panique, des terreurs nocturnes, et des actes irrationnels, elle prenait désormais la forme d'une construction parfaitement logique, même si elle était fondamentalement malsaine : Paul se voyait désormais dans la peau d'un résistant, mettant en œuvre une violence légitime pour lutter contre celle, illégitime, d'un Etat-Moloch et de ses serviteurs dont tout le projet consistait, selon lui, à restreindre la liberté des gens pour en faire des sortes de contribuables-esclaves, juste bons à travailler pour alimenter le train de vie de l'Etat et de ses dirigeants. C'était sans doute excessif, faux, voire tout simplement délirant, mais c'était une construction intellectuellement cohérente. Et qui permettait accessoirement à Paul d'en finir avec ses propres crises de panique : puisqu'il était désormais engagé dans une résistance à ses yeux légitime contre le totalitarisme soft qui était en train de s'instaurer, puisqu'il acceptait de commettre des actes criminels aux yeux de la loi, mais moralement justifiés à ses yeux, alors, il pouvait également accepter l'idée que le système tout entier mette en œuvre ses immenses moyens pour mettre un terroriste hors d'état de lui nuire. Mais, en attendant, lui aussi mettrait en œuvre toute son intelligence pour échapper le plus longtemps possible à l'inévitable arrestation, et pourrait même, une fois événement advenu, continuer son combat politique depuis la prison.

Dans ce combat inégal, vraisemblablement perdu d'avance, Paul disposait d'un atout majeur : sa solitude et son anonymat. Il n'avait jamais fait partie d'un mouvement politique. Il n'avait jamais exprimé des idées extrémistes sur les réseaux sociaux, dont il s'était d'ailleurs déconnecté quelques semaines avant son premier attentat. Son casier judiciaire était vierge. Son ADN, ses empreintes digitales, son visage même, n'étaient, à sa connaissance du moins, stockés dans aucune des banques de données de la police. Ses liens apparents avec ses victimes désignées étaient inexistants. Il prenait soin d'effectuer ses recherches sur elles à partir de boutiques internet différentes, et non sur son ordinateur personnel. Il procédait avant ses actions à de discrets repérages permettant de limiter le risque d'un traçage par les caméras de surveillance. L'arme même du crime n'était vraisemblablement répertoriée dans aucun fichier. Tous ces éléments constituaient pour lui de précieux atouts face à une police certes dotée d'immenses moyens d'investigation, mais qui se trouvait profondément désarmée et impuissante face à des « loups solitaires » dans son genre.

L'équipe de la police judiciaire chargée d'investiguer sur le meurtre de L.D. mettait cependant en branle des moyens considérables. Une demi-douzaine d'enquêteurs chevronnés travaillaient presque à plein temps sur l'affaire sous les ordres du commissaire Jeanson. Celui-ci avait défini un protocole d'enquête extrêmement serré de manière à tenter de recueillir des indices.

Au bout de deux mois d'investigation, cependant, les résultats restaient minces. Les recherches sur le net n'avaient abouti à rien. Plusieurs internautes, auteurs de propos violents, voire de menaces contre la victime, furent identifiés et interrogés, mais tous disposaient d'un alibi solide, sauf un black block dont la présence avait été avérée dans le quartier la nuit du crime. Mais sa garde à vue prolongée, après une arrestation brutale, ne donna aucun résultat probant. L'arme du crime, identifiée comme un vieux Luger de la seconde guerre mondiale, ne permettait de remonter à aucun propriétaire connu. Les enquêtes de proximité menées auprès des voisins et des cafés du quartier, ne permirent d'identifier aucun comportement suspect dans les semaines précédant le crime. Quant à l'épluchage systématique des antécédents des habitants du quartier, elle restait hors d'atteinte des moyens

d'investigation, et paraissait d'ailleurs inutile : l'auteur, selon toute vraisemblance, n'habitant pas sur les lieux.

On fouilla également dans la vie privée de L.D., qui révéla quelques secrets bien cachés : quelques relations amoureuses épisodiques, une rupture récente, une vie sexuelle plus débridée qu'on aurait pu le penser, un mauvais procès avec son frère pour une banale affaire d'héritage, et même un compte en Suisse, d'ailleurs parfaitement légal, mais que la victime avait négligé de déclarer. Mais toutes ces pistes, si elles jetèrent, à l'occasion de fuites opportunément montées en épingle par les journalistes, une vague et injuste opprobre sur la mémoire de l'élu défunt, ne conduisirent in fine qu'à une succession d'impasses.

Bref, au bout de deux mois, les enquêteurs se heurtaient à une énigme. La seule piste qui avait un moment attiré leur attention était le témoignage de la femme de ménage sénégalaise qui avait découvert le corps, et avait cru apercevoir une silhouette munie d'une capuche d'éloigner dans la rue du Retrait. Mais c'était la nuit, il pleuvait, la personne était déjà loin et ne semblait pas pressée de s'éloigner : il pouvait simplement s'agir d'un banal passant sans aucun lien avec le meurtre. Le commissaire Jeanson fit tout de même, par acquis de conscience, visionner par ses équipes des dizaines d'heures de rushes des caméras de surveillance des environs. Mais cette recherche, elle aussi, ne donna rien, Paul ayant pris l'opportune précaution de rester terré dans un petit café du coin pendant une bonne heure et de se débarrasser, justement, de sa capuche en en sortant.

Pendant que les enquêteurs se heurtaient dans leurs recherches à une décourageante série d'impasses, Paul préparait sa prochaine action contre J.M. . Après avoir glané quelques informations et procédé à des premiers repérages, il put mettre la main sur une information décisive : l'adresse de sa victime. Il habitait une petite maison, située sur la place centrale d'une petite ville de banlieue. C'était un ancien village d'Île-de-France que l'expansion urbaine avait progressivement transformée en zone pavillonnaire, mais dont le centre, avec sa petite église, ses deux cafés-restaurants et ses quelques petits commerces encore échappés à la voracité des grandes surfaces, conservait encore un charme provincial.

Reproduisant le même modus operandi que lors du premier meurtre, Paul loua un petit studio situé pratiquement en face des fenêtres de sa prochaine victime. Une planque longue et patiente de plusieurs semaines lui révéla presque tous les secrets de l'emploi du temps de J. M., et tout particulièrement un détail capital : le dimanche matin, ainsi que quelques soirs de semaine, celui-ci sortait de chez lui en tenue de sport et allait faire un petit jogging.

Avec d'infinies précautions afin de ne pas attirer l'attention de sa future victime, Paul consacra les semaines suivantes à reconstituer l'itinéraire emprunté par J. M. . Cette planque discrète lui permit de découvrir un détail capital : à la sortie du vieux village, Jacques Marchand tournait à gauche, dans une petite allée isolée qui montait vers un bois situé sur la hauteur des coteaux. Poursuivant ses lentes investigations, et se postant une fois ou deux au cœur du bois lui-même, Paul découvrit que l'homme empruntait alors des chemins relativement déserts en sous-bois, qui se prêtaient magnifiquement à une exécution en règle, d'autant que Paul pouvait opportunément se cacher, pour l'attendre, dans un ancien fortin désaffecté qui pouvait jouer le rôle d'une cachette idéale.

Il se munit donc d'un vélo, et alla attendre, quelques dimanches de suite, le passage de sa victime, convenablement dissimulé derrière une petite guérite en ruine. La première fois, il dut renoncer à son projet du fait de l'irruption inopportune d'un couple d'amoureux. Le second dimanche, il guetta en vain l'arrivé de Jacques. Mais la troisième fois fut la bonne. Il lassa passez le joggeur devant lui, attendit qu'il ait fait quelques dizaines de mètres, s'assura que les alentours étaient déserts, s'approcha par derrière de sa victime et déchargea sur lui 5 balles de son Luger. Puis il repartit tranquillement à vélo

et rentra dans son petit studio du centre-ville. Il ressentait en lui un sang-froid étrange. Il avait l'impression, avec ce second meurtre, d'être devenu un résistant professionnel, expérimenté, entièrement dévoué à sa cause, insensible désormais aux sautes d'humeur et aux mouvements de panique.

L'assassinat de J. M., quelques mois après celui de L. D., eut un énorme retentissement dans les médias et dans l'opinion. Ainsi, le premier meurtre - jamais revendiqué – n'était pas le fruit d'un rodeur de hasard ou d'un règlement de comptes personnel. C'était bien un acte politique, qui s'attaquait, à travers les élus, aux fondements mêmes de la démocratie. Ce fut un tollé général, une levée de boucliers unanimes, contre cette nouvelle attaque terroriste.

L'une des principales conséquences en fut d'ailleurs une accélération du mouvement de régression des libertés qui avait constitué la cause première de la dérive paranoïaque de Paul. Désormais soumise elle-même à la peur, la classe politique accepta de voter toute une série de lois censées lutter contre le terrorisme, mais qui en fait s'attaquaient pour cela aux libertés fondamentales. Toutes les objections des défenseurs des libertés publiques furent balayées devant le mouvement de panique qui s'empara des députés, les conduisant à voter unanimement des lois que cinq ans plus tôt la plupart auraient rejeté d'un revers de mains comme instituant un régime totalitaire. Une étroite surveillance vidéo, avec dispositifs de reconnaissance faciale, fut rendue obligatoire dans toutes les villes de plus de 5000 habitants. La police fut autorisée à surveiller, sur simple instruction du préfet, l'ensemble des échanges sur les réseaux sociaux, à lire les e-mails et à écouter les conversations téléphoniques. Elle pouvait désormais librement perquisitionner, sur simple décision d'un commissaire, dans tous les domiciles privés, à toute heure du jour et de la nuit. La durée des gardes à vue fut prolongée, et la police autorisée à interroger les suspects hors de la présence d'un avocat. Des textes ouvrirent la voie à la possibilité d'un fichage ADN généralisé de la population. Quant à la liberté d'expression, elle fut restreinte de mille manières : les journalistes étaient obligés, sous peine de prison, de révéler les sources de leurs informations sensibles à la police; toute apologie, sous quelque forme que ce soit, y compris s'il s'agissait d'un œuvre de fiction, d'un acte dit « terroriste », défini de manière assez vague comme toute forme de résistance physique aux institutions établies, pouvait être puni de lourdes peines de prison. Il en était de même de la diffusion publique d'informations désignées comme mensongères par des juges spécialement désignés à cet effet, et qui pouvaient de plus donner lieu à l'interdiction immédiate de la publication incriminée.

Bref, Paul n'était au fond pas aussi fou que cela. Il avait bien perçu, à sa manière maladive, les risques de dérive totalitaire auxquelles se trouvait exposée la démocratie française par le mélange explosif de la peur du terrorisme et de la mise au point de technologies de contrôle d'une puissance terrifiante. Mais le problème, c'est qu'en voulant se dresser, à sa manière violente, paranoïaque et meurtrière contre cette dérive, il l'avait lui-même justifiée et accélérée. Et il se rendait bien compte qu'il en serait vraisemblablement lui-même victime. Alors, perdu pour perdu, pourquoi ne pas persévérer dans cette voie haineuse et meurtrière, avant d'être découvert et arrêté !!!

Mais les choses n'étaient plus aussi simples qu'avant désormais. Les hommes politiques se méfiaient. Ils faisaient désormais l'objet, du fait de lois qu'ils avaient eux-mêmes voté dans l'affolement, d'une protection policière renforcée, dont une des conséquences les plus notables était d'ailleurs de réduire considérablement celle dont bénéficiaient les citoyens de base contre la délinquance ordinaire en détournant massivement les moyens policiers vers la protection des élus. Bref, Paul avait, par son action, considérablement accéléré ce qu'il redoutait le plus : la transformation d'une société libre et paisible en une société de surveillance permanente, où les citoyens ordinaires étaient confrontés à la double peine de la répression policière et de l'anarchie criminelle.

Il fallait donc trouver des cibles encore accessibles à un terroriste isolé. Mais au fond, ce n'était pas si difficile que cela. En effet, même si les élus en exercice bénéficiaient désormais d'une protection accrue qui compliquait ses projets, il n'en n'était pas de même des anciens élus, qui eux - pour peu qu'ils n'aient pas exercé de fonctions trop importantes — restaient exposés sans défense aux entreprises des assassins. Paul s'intéressa donc au cas d'un ex-élu d'une ville de l'est du pays, qui avait eu le malheur de jouer un rôle pionner et militant dans la mise en œuvre de dispositifs vidéo munis de logiciels de reconnaissance faciale. Et, pour la troisième et vraisemblablement la dernière fois, Paul entreprit la préparation de son projet meurtrier, en aménageant dans un petit appartement dont les fenêtres donnaient sur la maison de sa future victime. Et il commença, tranquillement, la phase de repérage.

Le commissaire Jeanson, de son côté, ne restait pas inactif. Doté d'importants moyens supplémentaires, il avait même réalisé certains progrès dans son enquête. Tout d'abord, un faisceau de présomptions faisait apparaître que le crime était sans doute le fait d'un individu isolé : l'arme du crime était la même dans les deux cas, aucune piste de conduisait à un réseau connu, aucun groupe terroriste crédible n'avait émis de de revendications. On avait donc vraisemblablement affaire à un loup solitaire, ce qui présentait à la fois un inconvénient évident et un avantage caché.

Un inconvénient, car ce genre d'individus isolés étaient extrêmement difficile à repérer par les techniques classiques d'investigation concernant les mouvances terroristes organisés. Tant qu'il ne commettrait pas une erreur majeure, il pourrait longtemps échapper, de par sa faible visibilité numérique, aux mailles trop larges des filets tendus pour l'attraper.

Un avantage, car cet individu solitaire était par définition dépourvu de support logistique pour préparer ses opérations. Or, l'impeccable réalisation de celle-ci – l'homme, qui n'avait laissé derrière lui aucune trace, avait, de toute évidence, soigneusement préparé son forfait – supposait par là-même une longue période de planification. Si celle-ci, comme on pouvait le penser, avait été effectuée par le meurtrier lui-même, alors il devait avoir laissé des traces de sa présence à proximité du lieu de crime dans les mois ou les semaines qui avaient précédé celui-ci.

Avec un seul meurtre sur les bras, cette conclusion ne conduisait pas à grand-chose de concret : il était en effet impossible d'éplucher un par un les faits et gestes des centaines de milliers d'habitants du XIXème arrondissement ou d'une cité-dortoir de la banlieue sud de Paris. Par contre, si l'homme avait effectivement agi seul, on pouvait peut-être, par recoupement, identifier une liste de suspects s'étant trouvés à la fois à proximité des deux lieux de crime dans la période ayant précédé le forfait.

Mais, là encore, les ressources disponibles demeuraient limitées. Si le secteur de la rue des Pyrénées était criblé de caméra de surveillance, il n'est n'était pas de même de la commune de banlieue, un peu en retard en ce domaine, où avait été commis le second crime. Et de toutes manières, le commissaire Jeanson apprit avec consternation qu'une bonne partie des enregistrements parisiens qui auraient pu lui être utiles avaient été détruits en l'absence de prescriptions contraires, suivant en cela les réglementations en vigueur. Et comme on ne disposait d'aucun portrait-robot, les systèmes de recoupement par reconnaissance faciale auraient vraisemblablement été inopérants.

Les enquêteurs se tournèrent alors vers les ressources du bornage téléphonique, des localisations GPS, des connexions internet et des retraits par carte bancaire. Mais la paranoïa de Paul lui avait fait anticiper d'emblée toutes ces possibilités. Il n'avait pas de voiture. Il effectuait toujours des recherches sur Internet à partir de boutiques éparpillées à dessein dans tout Paris. Il avait pris grand soin de n'opérer aucun retrait bancaire à proximité des lieux où il envisageait de commettre ses forfaits. Et il n'avait, tout simplement pas de téléphone portable, faisant ses appels depuis les cabines publiques des boutiques internet. Bref, les tentatives des enquêteurs dans ces différentes directions aboutirent

à des impasses. C'était vraiment frustrant, d'avoir à attendre, sans rien pouvoir faire, qu'un nouveau meurtre soit commis.

Une jeune élève de l'école des commissaires, qui effectuait son stage dans l'équipe du commissaire Jeanson, émit alors une idée lors d'une réunion de « brain-storming » destinée à relancer l'enquête :

- Et si le type s'était installé à proximité de ses victimes pour les épier ? on pourrait peut-être éplucher les listes de taxes d'habitation pour les matcher et voir si ça correspond ?
- Oui, mais il peut avoir loué sous un faux nom. Et puis, il n'est pas resté des années. Si c'est de la location courte, on n'a pas beaucoup de chances d'avoir gardé des traces.
- Bon, on peut quand même essayer. Il faudrait contacter les services fiscaux. Marie, tu veux bien t'en occuper ?
- Ok, patron.

Paul avait effectivement loué, sous son nom véritable, deux appartements meublés à l'année à proximité du logement de ses victimes. Si les services fiscaux avaient été efficaces, si les fichiers avaient été à jour, il aurait été effectivement possible de détecter l'existence des deux adresses à son nom, et peut-être même de trois en comptant le nouvel appartement qu'il venait de louer à Nancy. Et il aurait alors été facile de le cueillir au petit matin et de le mettre hors d'état de nuire. Mais, justement, les services fiscaux, surtout ceux du cadastre parisien, étaient mal gérés. Des retards de plusieurs mois, voire parfois de plusieurs années, venaient affecter la saisie des informations nécessaires à l'établissement des rôles. Et la réponse des services du cadastre à Marie fut négative, alors même que l'information si précieuse traînait à deux bureaux de là, sous la forme d'une pile de documents en souffrance de saisie informatique.

Quelques semaines s'écoulèrent encore. Du côté de l'équipe Jeanson, on en était réduit à l'attente fébrile d'un nouveau crime, ou - scénario plus optimiste -, d'une erreur du coupable qui permettrait de faire avancer l'enquête. Du côté de Paul, les préparatifs du troisième meurtre s'accéléraient. Il suffirait de suivre un soir l'ex-sénateur M. L. dans la petite impasse menant à la porte de sa maison, puis de l'y exécuter discrètement. Il était inutile à cet égard de prendre trop de précautions désormais : il y avait tant de caméra de surveillance qu'il serait certainement pris cette fois-ci. Alors, il finirait en beauté en tentant d'aller tuer à la préfecture quelques préposés à vidéo-surveillance de la ville avant de se suicider. Et puis, comme ça, tout redeviendrait paisible. Il aurait enfin la paix. Dans quatre jours, cinq jours, une semaine, tout serait fini.

Dans les locaux de la PJ, Marie était parfois saisie d'un doute. Et si la question avait été mal posée au cadastre ? Et si la vérification avait été mal faite ? De sa propre initiative, sans un référer au commissaire Jeanson, elle relança la demande pour obtenir confirmation.

Trois jours plus tard, la réponse tombait. Et elle était édifiante. Un nommé Paul Dubois avait loué, au cours de l'année, un appartement en meublé dans chacune de ces communes. Vérifications faites, ces deux habitations se situaient à proximité immédiate des logements des deux victimes, plus exactement à chaque fois de l'autre côté de la rue.

Marie se précipita dans le bureau du commissaire Jeanson. Toutes les équipes furent immédiatement lancées à la recherche d'informations sur cet individu. Mais on n'en retira pas grand-chose : grand-père résistant, casier judiciaire vierge, pas d'opinion politiques extrémistes connues, retraité de fraîche date, divorcé, propriétaire d'une maison en banlieue parisienne... Un profil parfaitement anodin... Sauf

bien sûr sur un point : le grand-père de Paul Dubois aurait très bien pu, à l'occasion d'un attentat ou d'une embuscade, se procurer le Luger d'un officier allemand, le même que celui qui avait été utilisé pour commettre les deux meurtres...

Le commissaire Jeanson lança immédiatement un mandat d'arrêt contre Paul Dubois. Une photo de lui fut communiquée à toutes les préfectures de manière à être affichées dans les commissariats et surtout introduits dans les systèmes de surveillance vidéo à des fins de reconnaissance faciale. Après une longue hésitation, il fut cependant décidé de ne pas informer les médias de manière à ne pas donner l'alerte au suspect, donnant ainsi la possibilité à la police de l'interpeler en douceur.

Deux jours plus tard, le système matchait. Paul avait été identifié dans une rue du centre de Nancy. Il avait été pisté par les caméras de vidéosurveillance jusqu'à un immeuble où il était resté toute la nuit. Il n'en n'était ressorti que le lendemain pour faire quelques courses.

Le commissaire Jeanson et ses adjoints sautèrent dans le premier TGV pour Nancy. Le préfet mit à sa disposition d'importantes forces de police. Le quartier fut quadrillé par des policiers en civil. Il suffisait maintenant d'attendre que Paul Dubois sorte de chez lui pour le cueillir en douceur.

Celui-ci, de son côté, guettait discrètement depuis sa fenêtre les allées et venues du sénateur L..

Tout à coup, il le vit traverser la place pour se diriger vers la petite impasse où se trouvait son domicile, à 20 mètre à peine de l'immeuble de Paul. Celui-ci arma son Luger, descendit en trombe l'escalier de service, et sortit de l'immeuble pour se diriger rapidement vers l'impasse où venait de rentrer le sénateur. Le commissaire Jeanson et ses hommes se précipitèrent à sa suite pendant qu'il s'approchait de sa victime.

Fin